



BUREAU DU DIRECTEUR PARLEMENTAIRE DU BUDGET  
OFFICE OF THE PARLIAMENTARY BUDGET OFFICER

# Note sur l'évaluation du coût d'une mesure législative

Date de publication : 2022-01-31

Titre abrégé : Bonifier le crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible

Description : En vertu du [projet de loi C-8](#), le crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible passera de 15 % à 25 %. Ce taux s'appliquera toujours aux dépenses admissibles de fournitures d'enseignement jusqu'à concurrence de 1 000 \$ et le crédit restera remboursable. La définition des fournitures d'enseignement admissibles sera modifiée pour inclure les appareils technologiques, et l'exigence selon laquelle les fournitures doivent être utilisées à l'école sera éliminée.

Cette mesure s'appliquerait aux années d'imposition 2021 et suivantes.

Sources des données :	Variable	Source
	Dépenses admissibles en fournitures d'enseignement	BD/MSPS <sup>1</sup>
	Crédit d'impôt pour fournitures scolaires d'éducateur admissible	BD/MSPS
	Hausse du nombre d'enseignants et d'éducateurs de la petite enfance	Projections des professions d'Emploi et Développement social Canada

Estimation et méthode de projection : La BD/MSPS a été utilisée pour estimer l'incidence fiscale d'une augmentation de dix points de pourcentage du taux du crédit d'impôt remboursable. La hausse du nombre d'enseignants et d'éducateurs de la petite enfance est fondée sur les données du Système de projection des professions au Canada d'Emploi et Développement social Canada (EDSC). Des hypothèses ont été formulées sur le montant dépensé pour les appareils technologiques. On n'a pas tenu compte d'une éventuelle réponse comportementale.

Sources de l'incertitude : Les principales sources d'incertitude concernent la projection des dépenses d'enseignement admissibles et la réaction comportementale éventuelle.

Préparée par : Govindadeva Bernier <[Govindadeva.Bernier@parl.gc.ca](mailto:Govindadeva.Bernier@parl.gc.ca)>  
Jason Jacques <[Jason.Jacques@parl.gc.ca](mailto:Jason.Jacques@parl.gc.ca)>

1. Cette analyse est fondée sur la base de données et le modèle de simulation de politique sociale (BD/MSPS, version 28.1) de Statistique Canada. Les hypothèses et calculs qui sous-tendent les résultats de la simulation ont été préparés par le Bureau du directeur parlementaire du budget (DPB), et la responsabilité de l'utilisation et de l'interprétation de ces données incombe entièrement au DPB.

## Coût de la mesure proposée (en millions de dollars)

2021-2022	2022-2023	2023-2024	2024-2025	2025-2026	Total sur 5 ans
7	7	7	7	7	35

### Notes

- Les estimations sont présentées selon la méthode de la comptabilité d'exercice, telles qu'elles figureraient dans le budget et les comptes publics.
- Les chiffres positifs diminuent le solde budgétaire; les chiffres négatifs l'augmentent.
- « - » = Le DPB ne prévoit pas de coût financier.

© Bureau du directeur parlementaire du budget, Ottawa, Canada, 2022